

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES: 25 centimes la ligne, RÉCLAMES: 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont r'cus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se patent d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux: Les annonces judiciaires: dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives: dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux: (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 17 Août 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 15 août, Du 16, Du 17.

BULLETIN

Une correspondance de Vienne, dit que l'ex-dictateur Kossuth n'accepte pas le mandat de député qui lui a été confié par les électeurs de la ville de Waitzen.

On lit dans le Mémorial diplomatique :

Certains journaux persistent à annoncer que le prince de La Tour d'Auvergne est appelé à remplacer M. le comte de Sartiges à l'Ambassade de France à Rome.

Nous croyons savoir que le gouvernement impérial n'a pas l'intention de déplacer le prince de La Tour d'Auvergne du poste important qu'il occupe, et dans lequel il a si puissamment contribué à réserver la cordiale entente qui lie la France et l'Angleterre.

Suivant l'usage observé jusqu'ici, ce serait M. le baron de Malarec qui aurait le plus de chances de succéder à M. le comte de Sartiges à Rome. En effet, le duc de Gramont, le prince de La Tour d'Auvergne et le comte de Sartiges lui-même ont été successivement élevés du rang de ministre plénipotentiaire près le gouvernement de Victor-Emmanuel à celui d'ambassadeur près le Saint-Siège.

D'après une dépêche de New-York, rapportant des nouvelles de Mexico jusqu'au 27 juillet, M. Dano aurait obtenu de Juarez les garanties nécessaires pour effectuer son départ de Mexico et son voyage jusqu'à Vera-Cruz.

Il avait été question, il y a plusieurs mois, de propositions que l'Empereur Maximilien aurait faites à Juarez par l'intermédiaire du gouvernement des Etats-Unis; Maximilien offrait de s'éloigner du Mexique jusqu'à ce que le peuple mexicain se fût prononcé sur le maintien de l'empire.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 août 1867.

L'ANNEAU D'OR

PAR M. ADOLPHE FAVRE.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

I.

LA TEMPÊTE AU PORT.

Le 28 septembre 1822, à cinq heures du soir, la goélette l'Armantine, capitaine André Kérouan, arrivait en vue de Roscoff, venant du Havre. La mer était rude, le ciel chargé, et le vent s'élevait soufflant du nord-est.

L'Armantine manœuvrait pour entrer dans le port, opération difficile à cause du gros temps; le vent, qui mugissait en rafales incessantes, inclinait de plus en plus vers l'est, menaçant de chasser la goélette sur les brisants de l'île de Batz, et l'éloignant du lieu de sa destination.

Sur le pont se tenait le capitaine, un jeune homme qui commandait pour la première fois; un peu pâle, il envisageait cependant le danger avec fermeté, et mettait dans ses ordres la plus brève précision.

Son équipage, composé de sept hommes et d'un mousse, lui obéissait d'ailleurs, avec un merveilleux élan de promptitude. En quelques instants, le navire avait été mis à sec de toile, et on louvoyait lentement afin d'éviter les brisants et de sortir de l'étroit chenal qui sépare le port de Roscoff de l'île de Batz. Mais

Il résulte des documents qui viennent d'être publiés que l'Empereur avait bien réellement fait cette proposition, mais que M. Seward refusa de la transmettre, ne reconnaissant pas à Maximilien le droit de représenter aucun parti au Mexique.

Cette rigidité de principes vaudra sans doute au gouvernement des Etats-Unis les éloges de nos soi-disant puritains; mais ceux pour lesquels l'humanité n'est pas un vain mot, persisteront à penser que si M. Seward s'était montré, moins rigide, ou moins indifférent, la honte d'un grand crime politique eût été épargnée au XIXe siècle.

Un télégramme de New-York, 13 août, annonce que le corps de l'Empereur Maximilien a été remis à M. de Magnus, ministre de Prusse au Mexique.

Mentionnons la rencontre prochaine du roi de Prusse avec le roi de Suède; d'après les journaux de Berlin, c'est à Cologne que cette entrevue aura lieu.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin, 13 août.

La Gazette nationale, publie une lettre de M. Herzog, commissaire prussien, de l'Exposition universelle, déclarant complètement faux, et d'un bout à l'autre, le récit d'un prétendu incident qui aurait été signalé lors du récent concours de chevaux à Billancourt, récit qui a paru pour la première fois dans le Journal du Havre.

La Gazette de la Croix pour prévenir les fâcheux commentaires qui pourraient se produire si la visite de l'Empereur Napoléon à Coblenz n'avait pas lieu, fait remarquer que cette entrevue des deux souverains n'a été l'objet d'aucun pourparler, d'aucune négociation, d'aucune démarche de quelque nature que ce soit. La même feuille apprend que les élections pour le Reichstag n'auront pas encore lieu le 27 août.

Copenhague, 14 août.

MM. Ahlmann, Krüger et plusieurs habitants du Sleswig septentrional, ont pris part au banquet de Klampenborg. M. Hall a souhaité la bienvenue aux hôtes de la presse danoise. — M. Braestrup a porté la santé du roi de Danemark.

M. David, ancien ministre des finances, a porté un toast à l'Empereur Napoléon. Ce toast a été accueilli par de chaleureuses acclamations.

M. Morin (de la Drôme) a porté un toast au Danemark, l'ancien allié de la France. M. Lehmann a bu aux hôtes de la presse danoise, M. Piccioni a porté un toast au Danemark reconstruit! M. Lagenevay a

la mer devenait de plus en plus impétueuse et déferlait déjà violemment sur l'Armantine.

On jeta la sonde. Elle donna dix brasses, avec un fond terreux. Deux ancres furent mises à l'eau. Le jeune capitaine estimait prudent de demeurer en place et de faire front à la tempête, s'il était possible, afin d'éviter, ce qui était à craindre, d'être emporté par le courant vers les écueils.

Cette circonstance eût été la perte du petit bâtiment; tous le savaient à bord, aussi y accomplissaient-ils des prodiges d'efforts surhumains.

Les chaînes des ancres parurent lutter avec succès pendant quelques temps contre la fureur des vagues; mais bientôt l'une d'elles se rompit.

Le navire qui fatiguait au-delà de toute expression et était envahi par l'eau que les pompes parvenaient à peine à épuiser, semblait jouer son va-tout.

Le mât de misaine, enveloppé par une trombe, venait de voler en éclats. Le ciel était en feu; et l'ouragan, prolongeant dans l'espace ses sinistres vagissements, secouait la goélette d'une manière si terrible qu'elle commençait à chasser sur sa dernière ancre.

André Kérouan, impassible au milieu de cet épouvantable désordre de la nature, mesurait d'un œil fixe le péril, et faisait appel à toutes les ressources de son savoir pour le conjurer. En lutte ouverte avec les éléments, il ne désespérait pas de les vaincre.

Mais il lui fallait plus que de la hardiesse; c'était de la témérité qu'il avait besoin; il ne faillit pas à son œuvre.

Plus instruit que la plupart de ces vieux marins qui commandent leur bâtiment depuis un quart de siècle, et qui, routiniers de fait, ne sauraient en rien changer leur manière habituelle d'agir, il mit son inspiration au pair avec sa science.

Le danger le pressait, il augmentait toujours. Soudain, s'emparant de la barre du gouvernail, il fit lever l'ancre, et lutta si hardiment avec les flots et la

tempête, qu'il parvint, grâce aux évolutions les plus audacieuses, à s'arracher du chenal dans lequel il se trouvait engagé et à gagner le large, où bientôt les ombres de la nuit, en s'épaississant au loin, jetèrent un voile impénétrable sur le sort de l'Armantine.

Qu'était-elle devenue ?

Etait-ce le salut ou la perte du pauvre navire s'en allant ainsi, au milieu des ténèbres, au gré de la Providence ?

Non, ce n'était pas sa perte : Dieu et André l'avaient sauvé.

Le lendemain, à la pointe du jour, alors que tout le monde à terre la croyait abîmée sous les flots, l'Armantine rentrait au port, démâtée et avariée, mais avec son chargement intact et son équipage sain et sauf.

La veille au soir, une vigie du port avait signalé la goélette, qu'on apercevait à l'entrée du chenal; une foule de femmes et d'enfants étaient accourus sur la jetée, et jusqu'à la chute du jour, on avait vu l'Armantine disputer la mer à l'ouragan, puis disparaître dans l'obscurité. . . et les femmes et les enfants s'en étaient retournés tout en psalmodiant des prières, car au dire des vieux marins, la malheureuse goélette était perdue, et à la première lueur du matin, on en devait voir les débris flottant à la côte.

Grand fut l'admiration qu'inspira le jeune capitaine pour ce hardi sauvetage; et l'Armantine était à peine amarrée au quai que le commandant du port arrivait pour féliciter lui-même André Kérouan. Mais André avait déjà disparu, confiant au second la garde du navire hors de danger et le soin de remplir les formalités de douane.

— Mon père ! s'écria le jeune homme en entrant tout à coup dans une petite maison du haut de la ville, et en se précipitant, ivre de joie, vers un vieillard qui s'était levé à son approche et qu'il serra avec effusion contre son sein.

Le Sultan a reçu hier tous les hauts fonctionnaires. Il a reçu aussi les directeurs de la Banque Ottomane et de la société générale.

Madrid, 13 août.

Le ministre de la justice prépare une nouvelle circonscription des diocèses, une nouvelle organisation paroissiale, et d'autres projets concernant l'exécution du concordat.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On nous écrit de New-York, le 30 juillet, au Moniteur :

« Il est arrivé dans le Sud depuis quelque temps plusieurs navires chargés de coolies, et l'on s'attend à en voir débarquer encore au premier jour. Les planteurs ruinés par la guerre, désireux en conséquence de voir s'abaisser le taux des salaires, favorisent, dit-on, les tentatives des importateurs de coolies. L'arrivée de ces immigrants asiatiques constitue une sérieuse concurrence pour les nègres, peu capables encore de défendre contre les planteurs leurs droits de citoyens, et de travailleurs. Les Chinois et les Indiens, en effet, liés dès le moment où ils quittent leur pays par des contrats qui les exploitent, habitués d'ailleurs à une vie fort dure, et à une rémunération excessivement minime, sans famille pour la plupart, accep-

taient des conditions qui seraient impossibles pour d'autres.

« La presse du Nord se préoccupe vivement de cette question et réclame contre les importateurs de coolies l'application sévère des lois relatives à la traite. Elle voit dans les engagements de travail auxquels on soumet les Chinois, un fait d'autant plus regrettable, que suivant elle le maître n'ayant avec ses serviteurs que des relations temporaires, ne se préoccuperait point de ménager ses forces et sa santé, et songerait uniquement à retirer des contrats le plus large profit possible.

« Au reste, les rapports entre les planteurs et les affranchis tendent à s'améliorer de jour en jour, les fermiers s'accoutument à l'obligation de surveiller eux-mêmes leurs ouvriers nègres devenus politiquement leurs égaux, mais qui sont encore cependant pour la population blanche, une classe inférieure et méprisée; les affranchis se conduisent bien, du reste, et ces animosités tendent à disparaître; si la récolte de cette année est bonne, comme il est permis de l'espérer, le Sud pourra sinon retrouver son ancienne prospérité, du moins fermer ses plaies les plus saignantes. »

FRANCE.

Qui s'en donterait: nous sommes en pléines vacances parlementaires, la plupart des souverains de l'Europe voyagent en dehors de leurs Etats comme de simples touristes et cependant certains journaux croient le moment propice pour soulever la question d'un changement de ministère! Le journal La France, écartant les mesquines considérations qui se rattachent aux compétitions personnelles, s'exprime ainsi, sous la signature de M. Garcin :

« Le problème qui préoccupe tous les esprits ne repose pas sur d'aussi étroites combinaisons. Ce n'est pas avec la liberté de la presse ni avec le droit de réunion, ce n'est pas avec de simples changements de personnes que ce grand problème pourra se résoudre. Le gouvernement des peuples est soumis à des conditions plus hautes, à des lois plus générales. C'est précisément quand la liberté se développe que le pouvoir doit se mieux organiser pour faire face aux nécessités nouvelles. Dans la situation présente, l'autorité souveraine n'est-elle pas trop exposée? L'action des ministres est-elle en rapport avec la situation sortie du décret du 19 janvier? Le Sénat et le Corps législatif ont-ils dans la direction des affaires, le rôle et la responsabilité qui leur appartiennent? En un mot, toutes ces grandes forces,

— Cher André ! exhalait le vieillard d'une voix d'indicible émotion, tu as sauvé ton navire; c'est un beau début, je t'en félicite !

Tandis que le père et le fils s'abandonnent au bonheur inespéré de se revoir, disons quelques mots de leur passé.

Le vieux Kérouan était un ancien capitaine au long cours que d'immenses malheurs, dus tout entiers à la fatalité, avaient jeté depuis longtemps dans un état voisin de la misère. Une paralysie grave l'avait privé, dès l'âge de quarante ans, de l'usage de son bras droit, lui enlevant ainsi la possibilité de continuer à commander.

Pendant plusieurs années encore, il avait réussi à trouver quelques emplois dans la marine du cabotage des côtes de Bretagne; mais son état empirait tous les jours, force lui avait été d'abandonner la mer et de venir habiter sa petite maison de Roscoff, pour la mesure qui fut bientôt grevée d'hypothèques pour le double de sa valeur.

C'est sur ces entrefaites qu'André était né. Cette naissance avait fait beaucoup jaser dans la ville. Les commères souriaient aux cinquante ans de la mère Kérouan et à son étrange maternité, dont aucun symptôme ne s'était révélé à personne.

Mon Dieu ! c'est une terrible chose que la médisance ! Entouré des soins les plus minutieux dès son premier âge, le petit André, aussitôt qu'il eut atteint dix ans, fut envoyé en pension à Morlaix, où il resta jusqu'à sa quinzième année.

Alors, la position de plus en plus pénible du vieux Kérouan l'obligea à rappeler son fils, qu'il ne tarda pas à confier aux soins d'un capitaine, prêt à partir pour un voyage de long cours.

C'est ce voyage qui décida de l'avenir d'André. Enflammé d'une noble ardeur, le jeune homme se promit d'être marin.

La mer lui plaisait. Il se prit à aimer la vie de pé-

qui doivent porter l'édifice de l'Etat, peuvent-elles le soutenir et le protéger? Voilà ce qu'il faut se demander, au moment où le gouvernement va être inévitablement exposé à toutes les secousses du développement de la vie publique. Voilà la véritable question. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est ainsi posée; sans remonter plus haut, elle a été, sinon carrément très longuement étudiée, il y a quelques jours à peine dans le Sénat; et l'on peut prévoir que la polémique n'a pas dit à ce sujet son dernier mot.

LA PRESSE.

La Presse, tranchant une question des plus controversées, estime qu'en cas de guerre les intérêts de la France et de l'Autriche contre la Prusse sont tellement solidaires qu'il n'y a pas de résultat possible, même pour la campagne la plus décisive, sans la participation du cabinet de Vienne aux arrangements qui en résulteraient. En résumé, en cas de guerre, la Presse ne croit pas à la neutralité possible de l'Autriche.

Le journal la Presse répond ainsi aux accusations dirigées contre la France et l'Empereur dans la brochure adressée par M. Schultze-Delitsche, à la « ligue de désarmement international. »

La France ne menace rien ni personne. Ce que M. Schultze-Delitsche redoute, nous voulons l'éviter. Le drapeau prussien ne flotte pas encore sur toute la terre allemande, et ni l'Europe, ni l'Allemagne, ni la paix, ni la liberté, n'ont intérêt à ce qu'il flotte à Munich ou à Stuttgart. Ce n'est pas la France qui annexe des territoires, c'est la Prusse; ce n'est pas à la France qu'il faut recommander le respect du bien d'autrui, c'est à la Prusse.

Oui, il y a un agent responsable de toute cette agitation que signalent les journaux de toutes les nuances, les hommes de tous partis. Ce n'est pas le hasard, ce n'est pas un concours fortuit de circonstances, ce n'est pas même une de ces explosions spontanées, irrésistibles et logiques du sentiment national allemand qui cause cette agitation, qui suscite ces paroles irritées ou ces tristes pronostics; il y a une cause, il y a un moteur. Ce moteur, c'est la Prusse; cette cause, quelque plan nouveau, quelque annexion préméditée, quelque violation nouvelle du droit privé et du droit public, qu'il faut préparer à l'avance et dont il faut voiler l'iniquité sous la surexcitation du patriotisme.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Impératrice.

S. M. et le Prince impérial partent ce soir pour le camp de Châlons.

Pendant le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice en Allemagne, le Prince impérial restera au camp. Il assistera, avec LL. MM., aux fêtes de Lille et à l'excursion dans le département du Nord.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial rentreront à Paris le 25 ou le 26 août.

M. Schneider, président du corps législatif, vient de recevoir le grand cordon de l'ordre autrichien de François Joseph, et celui de l'ordre turc du Medjidié.

On se demandait naguère encore à quelle

ris et d'alarmes des gens qui l'entouraient, et déjà l'ambition de commander un navire fermentait dans sa tête.

A son retour, il trouva un grand vide au foyer natal. Sa pauvre mère était morte, et le vieux Kérouan demeurait seul sur la terre, sans autre affection que celle de son fils, sans autre soutien que son cher enfant.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 10 août 1867.

Texte : Inauguration à Auxerre de la statue du maréchal Davoust. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Martial Scandoc, nouvelle (suite). — Shakespeare. — Exposition universelle de 1867 : les Machines; les Chaudières; — l'Industrie minière et métallurgie; la Houille (suite); — les Colonies françaises (suite). — Salon de 1867 (11^e art.). — Histoire légendaire des Francs et des Burgondes, par M. E. Beauvois.

Gravures : Statue du maréchal Davoust, inaugurée à Auxerre. — Cherbourg; Arrivée de S. M. l'Impératrice à son retour de Ville de Wight. — Visite de LL. MM. le roi et la reine du Portugal au prince et à la princesse Napoléon au Palais-Royal. — Arrivée du Sultan à Vienne. — Exposition universelle : pavillon de l'ancienne maison Cheuvroux-Aubertot; — les coupeurs de bouchons; — le Maroc et Tunis dans la Galerie du Matériel et des Arts libéraux. — Salon de 1867 : Arriero du Pérou; — La parade devant le Cirque; — Un dange-reux voisinage, dessin K. Bodmer. — La sortie de Clichy. — Echees. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 397^e livraison

Voyage dans la Babylonie, par M. Guillaume Lejean. 866. — Texte et dessins inédits.

date l'Exposition serait définitivement close. Le *Moniteur* s'exprime à cet égard en termes formels; L'Exposition sera close le 31 octobre prochain et « cette date sera ponctuellement observée. »

En vue de corroborer cette assertion, la feuille officielle annonce la prochaine mise en vente des matériaux du Palais et du Parc; une partie sera livrable à dater du 1 novembre 1867, l'autre au plus tard le 1 janvier 1868.

Plus de doute non plus à ce sujet: le Champ de Mars sera irrévocablement rendu à son ancienne destination, et cela contrairement au vœu exprimé par un assez grand nombre de personnes qui demandaient que cet immense terrain, situé en quelque sorte au milieu du Paris moderne fût affecté à un emploi mieux en harmonie avec les tendances industrielles de notre temps.

Plusieurs solennités d'un haut intérêt viennent d'avoir lieu. Hier ont été distribuées des récompenses aux artistes exposants du salon de 1867 et aux élèves de l'École impériale des beaux-arts. M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, a rappelé dans la péroraison de son discours, religieusement écouté, puis chaleureusement applaudi, que bientôt, en 1869, sera décerné pour la première fois, le grand prix de 100,000 fr. que l'Empereur a voulu accorder, sur sa liste civile, à la plus belle œuvre produite dans un espace de cinq années.

Le 12 août, c'est aux élèves de deux institutions dont notre pays et l'humanité s'honorent, l'Institution Impériale des jeunes aveugles et l'Institution Impériale des sourds-muets que les prix ont été décernés. C'est ainsi que la Société, aidée par la science est parvenue, en ne marchandant ni les sacrifices, ni les efforts à rouvrir la carrière des arts et des professions manuelles à quelques-uns de ses membres que la nature semblait condamner à une douloureuse et stérile existence.

Sous ce titre railleur: Nouvelles de la paix, un journal annonce que M. Dreyse, l'inventeur du fusil à aiguille, a trouvé un nouveau fusil à grenades, balles explosibles s'éparpillant sur une largeur de cinq pieds et une hauteur de trois.

En dépit d'une chaleur tropicale, la grande séance annuelle de cinq académies avait attiré aujourd'hui à l'Institut une affluente nombreuse et distinguée. M. Bertrand, de l'Académie des sciences, a lu un travail historique sur cette compagnie pendant la révolution française. M. Wolowski a présenté un travail sur le cardinal Mazarin. M. Renan a communiqué une étude sur Faustine, femme de Marc-Aurèle. M. Lebrun a proclamé le prix décennal de 20,000 fr. décerné à l'auteur d'Herculanum et de Lalla Rookh, M. Félicien David.

Le banquet international des exposants est ajourné, mais non supprimé. Il aura lieu dans les premiers jours de septembre. On dit que l'Empereur y assistera.

Pour extrait : A. Layton.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-MARNE.

Présidence de M. DUBARLE.

Audience du 9 août.

ASSASSINAT DE FRANCHART.

Plusieurs cochers de voitures de louage, habitués à promener les touristes dans la forêt de Fontainebleau, avaient remarqué depuis quelques jours déjà, entre la route du Bouquet-du-Roi et de Franchard, une dame qui, la tête abritée sous son ombrelle, semblait s'être endormie au milieu d'un taillis, et à quelques pas seulement de la route; mais ils n'y avaient pas pris garde autrement. Cependant, dans la soirée du 13 mai, un cocher, qui l'avait remarquée déjà à son passage et qui, au retour, la retrouvait encore dans la même position, s'étonna de ce sommeil prolongé et se décida à s'en approcher. Il reconnut aussitôt que cette femme était morte et déjà dans un état de décomposition avancée; son visage, rongé par les insectes, ne permettait plus de distinguer ses traits; ses vêtements relevés couvraient imparfaitement ses jambes étendues; sa main tenait serrée une poignée d'herbe qu'elle avait dû saisir dans son agonie.

Son cadavre fut relevé et une enquête, commencée immédiatement, permit bientôt de constater que la victime était la veuve Mertens, qui, le 7 mai, était venue de Paris avec une de ses amis s'établir pour quelques jours à Fontainebleau et qui était descendue à l'hôtel de France.

C'est cette amie, la femme Frigard, qui vient s'asseoir aujourd'hui sur les bancs de la cour d'assises de Melun.

La gravité du crime, le mystère qui l'a entouré pendant un certain temps, l'intimité de la victime et de l'accusée, les dénégations formelles et persistantes de la femme Frigard; qui n'a cessé de repousser depuis le commen-

cement de l'instruction, l'accusation portée contre elle, ont augmenté encore l'intérêt de cette affaire et expliquent l'énorme affluente de monde qui se presse aux abords de la cour d'assises bien longtemps avant l'ouverture des portes.

M^e Lachaud est assis au banc de la défense.

Après les formalités d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont voici la dernière partie :

« En réalité, voici ce qui avait eu lieu : après avoir profité du sommeil de la veuve Mertens pour l'étouffer, la femme Frigard avait soustrait dans les poches de sa victime l'or et les billets contenus dans son porte-monnaie; elle s'était emparée en même temps de la clef de son logement et de celle du coffret où elle serrait ses valeurs et ses papiers. Revenue à Paris, dans la soirée du 8 mai, elle s'était rendue immédiatement au domicile de la veuve Martens, était montée chez elle sans être remarquée par le concierge, et à l'aide des clefs dont elle était munie, avait ouvert la porte de l'appartement et avait pris dans le coffret le bon de 7,000 fr. celui de 500 francs et les récépissés en blanc qui ont plus tard été saisis en sa possession. Ce même soir elle annonçait aux époux Perrot qu'elle était en possession de la somme qu'elle devait leur verser, mais sans la leur faire voir.

Le lendemain 9 mai, elle retournait rue de Laval prolongée, sous prétexte de savoir des nouvelles de la veuve Mertens et elle disait au concierge de la maison qu'elle était revenue de la campagne avec la veuve Mertens et qu'elles s'étaient quittées à Paris, en se donnant rendez-vous. Ce même jour, 9 mai, la femme Frigard présentait au Comptoir d'Escompte un reçu signé veuve Emile Mertens, falsifié par elle, et retirerait les 3,500 fr. formant à la fois le reliquat du dépôt de la veuve Mertens et le solde de ce qu'elle même s'était engagée à payer aux époux Perrot. Le lendemain 10 mai, l'opération était terminée, elle prenait possession du fonds de la rue de Montholon et versait à l'agent d'affaires Bareille la somme promise de 3,500 fr.

Les pièces saisies ont été soumises à une expertise; il a été reconnu que le prétendu acte d'association, dont le second n'a jamais existé, a été fabriqué par la femme Frigard, pour essayer de justifier la spoliation qu'elle commise vis-à-vis de la femme Mertens; la signature : Sidonie Mertens, et la mention : lu et approuvé l'écriture qui précède sont fausses et ont été, ainsi que le corps de l'acte, tracés par la main de l'accusée. C'est elle également qui a rempli le texte manuscrit du reçu, signé veuve Emile Mertens, à l'aide duquel elle a retiré le 9 mai 1867, du Comptoir d'escompte, la somme de 3,500 fr. La signature, imparfaitement imitée, est également son œuvre. Pour lutter contre toutes les preuves qui l'accusent, la femme Frigard a eu l'idée de faire intervenir un personnage imaginaire auquel elle prête le nom de Williams. la pensée du voyage à Fontainebleau, selon elle, serait venue à la veuve Mertens par suite d'un rendez-vous qu'elle y aurait donné à cet individu. Les deux femmes l'auraient en effet rencontré près du restaurant de Franchard; la femme Frigard aurait laissé ce prétendu Williams s'éloigner avec la veuve Mertens, et ne les retrouvant pas, après une heure et demie d'attente, elle serait revenue seule à Fontainebleau. Par des efforts inouïs d'imagination, l'accusée assigne ensuite à cet individu un rôle qui tiendrait à le faire considérer comme auteur non-seulement de l'assassinat de la veuve Mertens, mais encore des faux qui viennent s'y rattacher.

Cet individu, sur le compte duquel l'accusée a donnée des indications contradictoires, n'a laissé aucun indice de son passage à Fontainebleau. On a vu, d'ailleurs, la femme Frigard et la veuve Mertens seules dans la forêt, au-delà de l'endroit où en suivant la déclaration de l'accusée, elle aurait fait la rencontre de ce personnage. La disparition de la veuve Mertens au moyen d'un homicide entrait, comme on l'a vu, comme un élément essentiel et indispensable dans ce plan de spéculation que la femme Frigard avait organisé. Aucun étranger n'a été vu avec ces deux femmes et ne les a rejointes dans la forêt; dans tous les cas, la femme Frigard, munie de son revolver, dont elle pouvait user au besoin, avait en elle la force et la résolution nécessaires pour accomplir seule le crime dont elle devait profiter.

Les dépêches suivantes, empruntées à la Patrie, font connaître les détails de cette intéressante affaire :

Melun, 9 août.

Foule innée au Palais de Justice. Deux mille demandes de billets ont été adressées au président. Un grand nombre de dames assistent à l'audience.

L'accusée excite un grand mouvement de curiosité. Sa physionomie annonce la finesse; son œil est expressif. Elle est entrée sans témoigner le moindre trouble, et a jeté les yeux sur le plan de la forêt de Fontainebleau, que tenait son défenseur.

L'accusée a écouté la lecture de l'acte d'accusation en baissant la tête et en rougissant. Sa mise est fort simple : une robe fort ordinaire, mantelet en soie noire, chapeau orné de lierre.

La femme Frigard répond d'une voix douce et nie toutes les charges.

Melun, 10 août.

L'audition des témoins a commencé : Le docteur Leblanc, chargé de faire l'autopsie, déclare n'avoir remarqué de traces de violence. La mort de la femme Mertens a été causée, dans l'opinion du médecin, par une congestion pulmonaire, résultant d'une asphyxie par pression sur le cou et sur l'épigastre. L'autopsie n'a pas fourni de traces de poison ni de signes de grossesse.

Melun, 12 août.

On a entendu aujourd'hui le propriétaire du château de Crevecoeur, en Normandie, où les fouilles furent faites. Détails curieux.

L'accusée dépensa 7,000 fr. à ces recherches; on ne trouva qu'un poignard et un vieux cadenas.

Léonie, somnambule du village, a été entendue. C'est elle qui a servi à diriger les fouilles du château. Dans ce but, elle fut endormie deux cents fois.

Des témoins déposent que l'accusée avait en sa possession du vin empoisonné et qu'elle aimait les armes à feu.

Melun, 15 août.

La femme Frigard, reconnue coupable de faux, de meurtre sur la personne de la dame Mertens, avec admission de circonstance atténuante, a été condamnée, hier, par la Cour d'assises de Seine-et-Marne, aux travaux forcés à perpétuité.

DISCOURS prononcé par M. Dutasta, professeur de philosophie, à la Distribution des prix du Lycée de Cahors, le 8 Août 1867.

(Suite et fin. — Voir le Journal du Lot du 14 août 1867)

Mais est-il vrai qu'une science incomplète soit plus nuisible qu'utile? — Une question, Messieurs. Quel est, je vous prie, le fortuné mortel qui se peut vanter ici-bas de posséder une science complète? Les annales de l'humanité comptent quelques rares génies qu'une admiration complaisante appelle pompeusement des hommes universels. Que savaient-ils donc ces prodiges d'érudition, ces cerveaux encyclopédiques, ces savants entre les savants? Peu de chose, je vous l'assure. Et nous, Messieurs, que savons-nous? Moins encore apparemment. Mais ils sont beaucoup mieux partagés, sans doute, ceux qui prononcent si hardiment qu'une science incomplète est funeste, ceux qui se placent si résolument devant l'homme du peuple désireux de s'instruire et viennent lui dire : tout ou rien!

Mais cette objection, Messieurs, peut être autrement entendue. — Veut-on dire qu'il ne faut pas initier ces âmes simples et inexpérimentées à des idées, à des doctrines qui feraient naître en elles des doutes, des troubles, des passions douloureuses ou coupables : alors, j'en conviens, une instruction incomplète serait plus nuisible qu'utile; car elle exposerait ces esprits à des périls contre lesquels ils se trouveraient désarmés. Mais il y a loin d'une éducation pareille à celle que nous demandons pour les classes populaires. En vérité, nos adversaires se font la partie trop belle et se rendent le triomphe trop facile! — Veulent-ils remporter une victoire vraiment glorieuse et bien acquise? Qu'ils nous montrent que l'ordre social sera gravement compromis le jour où l'homme du peuple sera délivré des préjugés de toute nature qui l'assaillent dès le berceau et le poursuivent jusqu'à la tombe; le jour où le travailleur sera instruit des droits imprescriptibles qu'il tient de la nature, des devoirs impérieux que sa condition nouvelle lui impose; quand il saura, enfin, tout ce qu'il est indispensable qu'il sache pour être un honnête homme, un ouvrier utile et un bon citoyen. — Il ne s'agit pas, en effet, de mettre dans ces esprits des idées nombreuses, mais des idées justes. Le but est de faire non pas des hommes qui sachent, mais des hommes qui pensent.

Ce but, comment l'atteindre? Il ne m'appartient pas, Messieurs, de tracer ici un programme de l'enseignement populaire. Je me borne à constater qu'un pareil enseignement est utile et qu'il résiste aisément à la première objection. Sera-t-il aussi heureux contre la seconde?

II.

On nous dit : L'instruction excite, dans le peuple, des ambitions funestes; elle pousse les travailleurs à sortir de leur condition. Il en résulte, pour eux, des déceptions souvent bien amères, et pour la société, de graves perturbations.

Avant d'examiner la valeur de cette objection, Messieurs, je voudrais faire une réserve. — Je suppose qu'il naîsse, dans les rangs du peuple, une de ces intelligences, un de ces génies que la nature semble avoir formés à souhait pour briller un jour dans les arts ou les lettres, les sciences ou la politique. Cette âme d'élite, grâce aux premières leçons qu'elle reçoit, prend possession d'elle-même, se sent faite pour quelque chose de plus grand que le travail de la charrue ou de l'atelier, et, forte du sentiment de sa valeur, marche hardiment vers les hauteurs où l'appellent l'excellence de sa nature et l'équité de notre législation. L'instruction, je l'avoue, a jeté

cet homme hors de son rang. Qui s'en plaindra? N'était-ce pas justice? — Il n'y a point encore un siècle, Messieurs, des fils de paysans, d'ouvriers, de bourgeois sortirent en foule de leur condition. Que sont-ils devenus? Demandez à l'histoire. Ils ont donné à l'Europe de grands savants, de grands poètes, de grands généraux, de grands politiques, des rois; ils ont été la souche d'une noblesse nouvelle, issue presque tout entière du peuple; et leurs descendants portent aujourd'hui fièrement les titres qu'ils ont hérités de ces glorieux parvenus. Oui, c'est une loi des sociétés modernes que l'humble s'élève par son mérite et que le grand s'abaisse par son insuffisance. Je ne connais point de loi plus équitable; et, si l'instruction en affermit le règne, j'applaudis à l'instruction, et je prétends qu'elle ne saurait rien produire de plus conforme à la justice et à l'intérêt général.

Mais l'instruction n'éveille-t-elle jamais que des ambitions légitimes? N'arrive-t-il pas souvent que l'homme du peuple, dès qu'il sait lire et écrire, dès qu'il a appris un peu d'arithmétique, de grammaire et d'histoire, se croit un personnage rare, se regarde comme bien supérieur à ses camarades moins éclairés, répugne à partager leurs modestes travaux et se met en quête d'un emploi plus judicieux de ses mérites. N'arrive-t-il point, par exemple, que les campagnes sont désertées pour les villes, et que dans les unes, le travail manque de bras, tandis que dans les autres, les bras manquent de travail? — Ces plaintes, Messieurs, je l'avoue, ne sont pas dénuées de fondement. Il y a là un mal que je reconnais, que je déplore. Mais je voudrais savoir si l'instruction en est véritablement responsable.

D'abord, Messieurs, il est faux et injuste d'accuser l'instruction seule. Voici ce que je lis dans un document encore tout récent: « Consultés sur la question de savoir si l'instruction primaire... est la cause principale de la désertion des campagnes, soixante-trois Inspecteurs d'Académie sur quatre-vingt-neuf ont répondu négativement. Ils affirment que c'est surtout la facilité de plus en plus grande des communications, le salaire élevé accordé aux ouvriers des villes et des manufactures, les avantages qu'ils trouvent dans les grandes localités pour faire instruire leurs enfants et obtenir des secours des établissements de bienfaisance qui attirent dans les villes ces ouvriers des campagnes; que l'émigration comprend, non-seulement quelques individus qui ont reçu de l'instruction et recherchent un emploi dans les administrations publiques, mais aussi des ouvriers illettrés, des maçons, des terrassiers, des domestiques qu'un salaire élevé ou des gages assurés éloignent de leur pays. »

L'instruction, Messieurs, n'est donc pas, il s'en faut de beaucoup, la cause principale du mal dont on se plaint. Elle y contribue, diriez-vous. Soit. Mais, sous ce prétexte, faut-il la proscrire? Non, Messieurs, il faut la répandre davantage. — D'où vient, je vous prie, que l'ouvrier ou le paysan, dès qu'il a reçu quelque éducation, se croit supérieur à ses voisins et tend à s'élever au-dessus d'eux? C'est que toute peine mérite salaire. Il sait ce qu'ils ne savent pas; il veut être ce qu'ils ne sont pas. Mais, que l'instruction devienne le partage de tous, et nul ne sentira l'envie de s'éloigner de ses égaux. Que tous s'éclaircissent, et chacun gardera son rang. Loin donc de vouloir arrêter l'expansion de la lumière, laissez la lumière se répandre à flots et pénétrer librement en tout lieu!

Hé quoi! La vérité, qui est divine, deviendrait-elle à ce point funeste? L'instruction, qui est un bien par elle-même, se transformerait-elle si aisément en un fléau? Ne le croyez pas, Messieurs. Il y a ici un malentendu qu'il importe de dissiper.

Toutes les fois qu'un progrès s'accomplit, l'ordre paraît un moment troublé. Toutes les fois qu'une classe de la société entre en possession d'un droit nouveau, l'équilibre social semble un instant rompu. Attendez, et l'équilibre se rétablira. Pour que le progrès ne causât pas de crise, il faudrait qu'il se fit à la fois en haut et en bas; à mesure qu'une classe de la société se transforme, il faudrait que, dans les autres régions de la société, une transformation correspondante se produisît; et alors, les rapports restant les mêmes, le progrès s'accomplirait d'une marche insensible, sans secousse, sans trouble. Malheureusement ce n'est pas avec cet ensemble harmonieux et gradué que le progrès s'accomplit. La faute n'en est pas au progrès, mais à l'infirmité humaine. — Jadis des seigneurs qui ne savaient pas lire commandaient à des vilains dégradés par l'ignorance; aujourd'hui que ceux-ci deviennent instruits, il faut que ceux-là deviennent savants; en même temps que le peuple s'élève, il faut que la bourgeoisie monte. A ce prix, il n'y aura point de trouble dans l'ordre social, chacun conservera son rang, nul n'aura seulement la pensée d'en sortir; et si quelqu'un tombe encore au-dessous de sa condition, c'est que la nature l'aura mal partagé ou que sa volonté l'aura mal servi: or, Messieurs, il ne faut s'en prendre qu'à soi-même des défaillances de sa volonté, et il faut se

résigner, sans murmure, aux inflexibles et fatales nécessités de la nature.

Ne nous hâtons pas trop de triompher cependant; car voici ce qu'on nous répond: Supposez l'instruction partout répandue, le niveau des classes populaires uniformément élevé, un danger terrible sera suspendu sur la société. Instruite de ses droits, la multitude deviendra exigeante; armée de sa science, elle sera redoutable: c'est ainsi qu'on prépare les révolutions. — Ce n'est pas un peuple éclairé, Messieurs, c'est un peuple ignorant qu'il faut craindre. Ce n'est pas un peuple instruit de ses véritables droits, c'est un peuple guidé par ses seules passions qu'il faut redouter. Ce ne sont pas des esprits dans lesquels on a déposé quelques principes de saine et utile science; ce sont des âmes dans lesquelles on a fomenté des rancunes ou des convoitises coupables qui conspirent contre l'ordre social. L'instruction est un gage de moralité. Instruire le peuple, c'est le désarmer.

Ainsi, Messieurs, tout homme, quelle que soit sa condition, tient de la Divinité le droit et de la société le devoir de s'instruire. Ce droit on ne le conteste point; mais on en voudrait gêner l'exercice; ce devoir on ne le nie pas; mais on en voudrait contrarier l'accomplissement. Et pourquoi, Messieurs? Vous savez la valeur des objections qu'on nous oppose. — On prétend qu'il est bon pour le peuple d'être dans l'ignorance, et on l'enchaîne dans une fausse science. On craint de l'initier à des doctrines funestes, et on l'expose désarmé à tous les prestiges des théories les plus dangereuses. On a peur d'éveiller en lui des ambitions regrettables, et on lui laisse pour tout guide ses passions et pour tout frein la peur du châtement. Qu'il vaudrait mieux par un enseignement simple, moral, religieux, relever ces hommes à leurs propres yeux, les pénétrer de leurs devoirs, les retenir par le plus fort de tous les liens, celui des convictions réfléchies. Ces âmes, Messieurs, sont naturellement aussi honnêtes, aussi bonnes, aussi droites que celles des plus fiers patriciens. Un grand nombre d'entre elles succombent: ne les condamnons pas trop vite; attendons d'avoir victorieusement résisté nous-mêmes au triple assaut des passions, de la misère et de l'ignorance. Jusque là soyons indulgents; ne pensons pas que la majorité des hommes soit fatalement dévouée au mal, que la vertu soit l'apanage des classes élevées, qu'il y ait tant d'appelés et si peu élus. Le Christianisme nous défend de le croire, et c'est sous sa bannière que s'abrite et combat quiconque travaille à instruire et moraliser le peuple.

J'ai essayé de vous montrer, Messieurs, que l'instruction des classes populaires ne saurait avoir les déplorables effets que l'on suppose. Que serait-ce si je vous développais les avantages qu'elle porte avec elle; si je vous faisais voir l'ordre, l'économie, l'amour du bien, la charité, la concorde, la résignation dans le malheur, la diminution de la misère, le progrès de l'industrie, de l'agriculture, des arts eux-mêmes, l'accroissement de la richesse publique, la prospérité générale enfin, naissant de toutes parts au sein d'une nation éclairée. Mais je n'ai que trop longtemps occupé votre attention. J'ai hâte de finir.

Un mot encore cependant. Vous vous demandez peut-être d'où vient que j'ai choisi, pour vous en entretenir, un semblable sujet. C'est que, par l'instruction du peuple, Messieurs, je n'entends pas seulement celle qui peut être donnée dans les écoles. Quant à celle-là, tout ce que nous pouvons faire, c'est de souhaiter qu'elle se répande de plus en plus; c'est d'appeler de nos vœux la formation, dans tout village, dans tout hameau, d'une école primaire; c'est d'applaudir au Ministre actuel de l'Instruction publique, qui a si bien compris toute l'importance de cette question, toute l'étendue des besoins présents. Le Ministre a sa tâche, et il l'accomplit avec l'activité, l'énergie, le dévouement d'un homme qui s'est consacré tout entier au bien public: mais n'avons-nous pas aussi notre tâche? Ne pouvons-nous donc rien pour la noble cause de l'instruction populaire? Si, Messieurs. Nous pouvons inviter nos ouvriers, nos serviteurs, nos subordonnés de toute espèce à envoyer leurs enfants à l'école, les persuader qu'ils ont mieux à faire que d'occuper leurs fils et leurs filles, dès l'âge de sept ans, au travail de la terre ou des ateliers. Nous pouvons les aider de nos conseils, de nos ressources, de nos livres; nous pouvons enfin leur prouver, par l'exemple, que l'homme instruit est généralement meilleur et plus heureux que l'ignorant.

Quelques-uns d'entre vous, chers élèves, vont sortir de cette Maison pour entrer dans la vie. N'oubliez pas, je vous en conjure, vous à qui sont échus les biens de la fortune et ceux de l'intelligence, qu'à côté de vous il y a des hommes qui ne possèdent ni les uns ni les autres. Vous ne pouvez leur donner les premiers: conviez-les au partage des seconds. C'est là une noble tâche, c'est un devoir. S'il existait entre les grands et les petits un commerce plus actif et plus intime de bons offices, si la charité qui prévient les maux s'ajoutait à celle qui les soulage, tout le monde y gagnerait: il y aurait moins de mal-

heureux en bas; il y aurait plus d'heureux en haut. Répandez donc, par tous les moyens dont vous disposez, l'instruction dans le peuple, et vous aurez ainsi préparé à la France de bons ouvriers, de bons pères de famille, de bons citoyens.

Le jour, Messieurs, où l'instruction serait partout répandue; où toutes les classes de la société se seraient pénétrées de leurs devoirs différents, mais réciproques; où chacun aurait appris, ce qui, dans le poste où la Providence l'a placé, est bon, utile et juste; ce jour-là l'humanité jouirait, je le crois, d'une félicité durable, les peuples seraient unis et l'on verrait se réaliser, autant que la faiblesse humaine peut le réaliser ici-bas, le beau rêve de la paix et de la fraternité universelles.

Chronique locale.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.
22	Jeudi	Oct. de l'As.	St-Céré, St-Germain
23	Vendr	s Philippe-B.	
24	Samed	s Barthélemy.	Prayssac.

P. Q. le 7, à 7 h 18 m. du matin.
 P. L. le 15, à 10 h. 47 m. du matin.
 D. Q. le 22, à 9 h. 31 m. du soir.
 N. L. le 29, à 1 h. 14 m. du soir.

La fête du 15 Août a été célébrée à Cahors avec le plus grand éclat. Dès le matin, une distribution de secours a été faite aux indigents.

A dix heures, un *Te Deum*, auquel assistaient M. le Préfet du Lot, le Maire de la ville, toutes les autorités civiles et militaires, les fonctionnaires des diverses administrations, la compagnie des sapeurs-pompiers, les brigades de gendarmerie et le bataillon du 83^e de ligne, était chanté à la Cathédrale. Mgr. l'Evêque officiait.

Vers 5 h. les cloches des églises annonçaient la sortie de la procession traditionnelle. Elle s'est rendue, en suivant les boulevards, au monument de la Vierge, où Mgr a donné la bénédiction. Cette cérémonie est toujours empreinte d'une véritable grandeur. Les ornements sacrés se succèdent, magnifiques; des légions de petits anges blancs et roses puisent dans leurs corbeilles gracieuses des fleurs qu'ils lancent vers le ciel, tandis que de beaux cantiques redisent les gloires de la Vierge.

Le soir, Cahors offrait un aspect magique: Ici, les suaves harmonies, les joyeuses fanfares de la Sainte-Cécile, là, les mâles accords de l'Orphéon; partout, des illuminations splendides. La lumière éblouit sous mille formes diverses; elle tonne et s'épanouit au feu d'artifice, ailleurs elle se joue silencieusement dans les massifs.

La foule se porte de tous côtés; à l'Hôtel-de-Ville, à la Préfecture, au monument de la Vierge, au cours Fénélon, etc.

A neuf heures, les salons de la Préfecture étaient ouverts à la société cadurcienne; la société orphéonique s'y est fait entendre.

Les renseignements qui nous parviennent des diverses localités du département constatent que partout la fête de l'Empereur a été célébrée avec enthousiasme.

M. Dulac, juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne*:

M. Sigaudy, procureur-général à la Cour impériale d'Agen, vient d'être promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

La nouvelle de cette distinction si méritée a été accueillie, hier, au Palais, avec une vive satisfaction qui sera partagée par toute la magistrature du ressort.

M. de Métivier, conseiller à la Cour impériale d'Agen, est nommé Chevalier.

Arrêté préfectoral relatif au concours pour l'admission de onze élèves à la ferme école du Montat:

Art. 1^{er} Le jury d'admission, institué, par l'article 10 du règlement, se réunira, le **lundi 16 septembre prochain**, à neuf heures du matin, à la ferme-école du Montat dirigée par M. CÉLARIÉ, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission des **onze nouveaux élèves apprentis** qui doivent être reçus, en 1867, dans cet établissement, conformément aux prescriptions de l'article 3.

Art. 2. Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la préfecture, par l'intermédiaire du Maire de leur commune, **avant le 10 septembre prochain, terme de rigueur**:

1^o La demande écrite par le candidat;
2^o Son acte de naissance, transcrit sur papier

timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de seize ans au moins);

3^o Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4^o Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une famille honnête et n'a jamais lui-même subi de condamnation;

5^o Un certificat de l'instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Art. 3. Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent, se rendront sans autres avis, devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaires pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

Par décision de Mgr :

M. l'abbé Ducos, vicaire de la Cathédrale, a été nommé curé de Capdenac.

M. l'abbé Bouysson, vicaire de Capdenac, a été nommé curé de Bergant.

MM. les directeurs et professeurs du Petit-Séminaire de Montfaucon ont offert 300 fr. pour l'entretien d'un zouave pontifical.

Le Comité d'achat pour la remonte générale sera à Gramat, le 20 août. La réception aura lieu à 7 heures du matin.

Par suite de quelques réparations urgentes aux tuyaux du Château d'eau, la circulation a été pendant quelques jours interdite aux voitures sur le pont Valentré, nous apprenons à nos lecteurs que la circulation sur ce pont est aujourd'hui rétablie.

CONCERT

Demain dimanche, 18 du courant, (dans la journée, à cause de la frairie de St-Urcisse. L'orphéon donnera, au Théâtre, un dernier Concert à l'occasion de son voyage pour le concours de Paris.

Pour reconnaître l'empressement que l'excellent public de Cahors aura mis à venir en aide à la caisse des jeunes artistes, le société chorale lui donnera, dans cette fête une sérieuse tombola composée de trois lots de prix, savoir :

- 1^{er} lot, une magnifique pendule.
- 2^e — deux coupes en bronze.
- 3^e — un cabaret avec plateau en cristal.

Ces objets sont exposés au bureau du *Petit Journal*.

Les billets de cette tombola sont de 0, 50 c. l'un, et donneront droit au porteur, à l'entrée au Concert avec les places ci-dessous désignées

- 3 billets pour les premières.
- 2 — pour le parterre et parquet.
- 1 — pour les secondes.

Le Commissaire délégué.

On nous écrit de St-Céré :

Le 9 août, le cadavre d'un marchand d'allumettes, domicilié au Causse de Presque a été trouvé dans une grotte peu distante de cet endroit. Ce malheureux ayant voulu atteindre quelques cristallisations, l'échelle cassa, et il fut précipité sur le sol latérite première. La mort fut instantanée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

15 août. Redoules (Marie), à St-Henri.

Décès.

12 août Bungalères (Clément), 6 mois, rue St-Barthélemy.

15 — Mispoulié (Baptiste), propriétaire, 34 ans, rue Impériale.

16 — Pérès (Jean-Pierre), 62 ans, rue Labarre,

Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8^o de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, Boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

Samedi prochain 31 Août
(Surveillance et concours de l'autorité)
Tirage Loterie Municipale

VILLE DE CHATEAUXROUX.
Grandes loteries autorisées.
Adresser (mandat-poste ou timbre poste) au
Directeur du Bureau Exactitude, 68, r. Ri-
voli, Paris, cinq francs, et on recevra par re-
tour du courrier, VINGT BILLETS assortis pour
503 lots, compris 3 gros lots de 100,000 —
100,000 et 150,000 francs.

350,000 francs de **Gros Lots**

PRÉFECTURE DU LOT.
Arrondissement de Cahors.
Commune de Valprionde
Publication du Plan parcellaire.

RECONSTRUCTION
DE L'ÉGLISE DE VALPRIONDE

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 3 de la loi du
3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Valprionde
donne avis que le plan parcellaire des terrains
à occuper par l'Église de Valprionde, dont la re-

construction est projetée, présenté par le Conseil
municipal de cette commune en exécution de l'article
4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur
l'expropriation pour cause d'utilité publique, a
été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mai-
rie, et qu'il y restera pendant huit jours francs
au moins, du dix-huit au vingt-sept août
mil huit cent soixante-sept inclusivement,
conformément aux prescriptions de l'article 5 de la
même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans
déplacement, pendant le délai de la publication. Les
personnes qui auraient à réclamer contre sa ten-
neur sont invitées à présenter dans le même délai,
leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire ver-
balement à la mairie.

Fait à la mairie de Valprionde, le dix-huit
août mil huit cent soixante-sept.

Le Maire,
Signé : NADAL.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.
L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en
en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

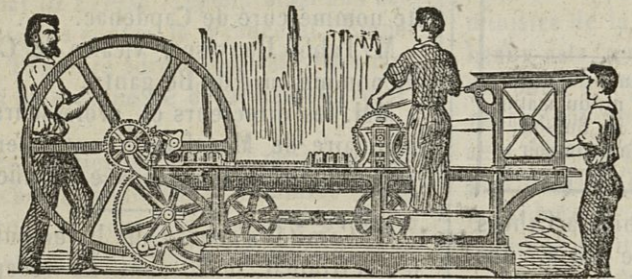
SPECIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

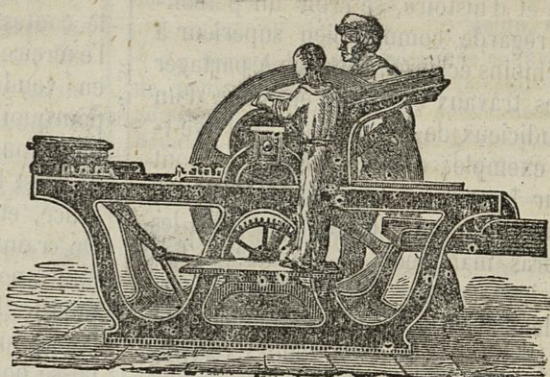
A. LAYTOU

A CAHORS

6, RUE DE LA MAIRIE, 6



L'UNIVERSELLE
Presse-MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE LUXE



L'INDISPENSABLE
Presse-MARINONI, pour l'impression
DES TRAVAUX DE VILLE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin
les travaux les plus importants
et de les livrer dans un très-court délai

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labours — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÈS
MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION DE TOULOUSE 1858 et 1865. EXPOSITION DE CAHORS 1865.

CIMENT, PLÂTRES ET CHAUX HYDRAULIQUE
FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ÉTABLIS COMME SUIT ;
CIMENT : deux fr. cinquante l'hectolitre.
CHAUX : un franc vingt-cinq

On trouve aussi, dans ses magasins, les PLÂTRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-

veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

MARBRERIE ITALIENNE
DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

CONFECTION DE PARIS
HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL
CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES
par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

A VENDRE
Un Fond de Pâtisserie, avec toutes les marchandises nécessaires. On peut se mettre à travailler de suite.
S'adresser à M^{me} Costes née, La-fond, à Puy-l'Évêque.
Toutes facilités seront données pour le paiement.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES
du docteur **PATERSON**
de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FEYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — **Dépôts principaux** : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C^{ie}, Oxford street, 336, Paris, ph., rue Réaumur, 43 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

A VENDRE
UNE MAISON
Sise au fond du Fossés, en face la rue Brives. — Cette maison se compose d'une Cave, d'un Magasin d'Épicerie, aussi à vendre, et d'une arrière-magasin servant de cuisine ; — d'un 1^{er} et d'un 2^e étages, composé chacun de deux pièces, et d'un grand Galetas. S'adresser, pour avoir des renseignements à M^e Labie, notaire, ou à Delsol, Antoine, qui en est le propriétaire. — Les plus grandes facilités seront données pour le paiement.

Eaux de CRANSAC
SOURCE GALTIER
Dépôt chez Burgallières, fils,
LIQUORISTE,
A CAHORS.
Le propriétaire-général A. LAYTON.

PHARMACIE LACOMBE
DULAC SUCCESSEUR
SUR LES FOSSÉS
A CAHORS
CORS AUX PIEDS, GÊLE DE PERDRIX, DURILLONS
GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TONIQUE DULAC.
PRIX DU TONIQUE, 1 f. 50 c.
Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.